

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Rien de précis dans les nouvelles apportées par les journaux. Ce qui ressort d'une manière générale des bruits généralement acceptés en Italie et en Allemagne, c'est l'embarras où se trouve le cabinet de Turin par le fait de l'intervention de Mazzini et du parti avancé.

La lutte politique paraît s'établir, entre le parti radical, qui veut l'autonomie, et le parti anexionniste, qui réclame Victor-Emmanuel.

La situation, dit à ce sujet la *Nouvelle Gazette de Prusse*, se dessine assez nettement pour que, d'après une conférence longue et animée en conseil des ministres, M. de Cavour ait décidé le roi de Piémont à se rendre à Naples immédiatement après la chute de François II, pour arrêter la marche de Garibaldi et prévenir les desseins du parti anarchique.

Ajoutons que nous reproduisons cette nouvelle sans en prendre, en aucune façon, la responsabilité.

Un journal belge annonce que le gouvernement français aurait l'intention d'élever à quinze mille hommes le chiffre des troupes françaises à Rome.

Ce journal n'a pas été exactement informé. Il s'agit seulement d'envoyer à Rome un nouveau régiment, le 62^e, pour remplacer un de ceux qui sont actuellement partie du corps d'armée française dans la ville pontificale.

D'autres journaux étrangers prétendent que M. Farini en se rendant en Savoie, près de l'Empereur, au nom de son gouvernement, aurait exprimé à Sa Majesté le vœu qu'un corps de troupes françaises fût envoyé en Lombardie dans la prévision d'une intervention autrichienne, au cas où cette intervention serait provoquée par une invasion de Garibaldi dans les Marches.

D'après des renseignements que nous avons lieu de tenir pour certains, M. Farini n'a été chargé de dire et n'a rien dit de pareil.

Nous croyons savoir aussi que la prévision d'une intervention de l'Autriche dans les Marches est également sans fondement ; les troupes pontificales,

commandées par le général Lamoricière, paraissent, d'ailleurs, suffire complètement à la défense des Etats-Romains. — Ch. Bousquet. (*Le Pays.*)

La reine d'Espagne a offert l'hospitalité au roi de Naples, mettant à sa disposition le palais de Séville.

La *Correspondencia* dément la nouvelle de la suspension du voyage de Leurs Majestés. — Havas.

DEUX-SICILES.

Il résulte des dernières nouvelles de Naples, du 28, reçues à Gènes, que le roi, se voyant réduit aux abois, a consulté Liborio Romano et le général Pianelli. Tous deux auraient exposé franchement que toute résistance était inutile et que l'on ne pouvait plus compter sur les troupes de Naples, favorables à l'unité de l'Italie. Le roi aurait pris trois heures pour en délibérer.

Livourne, 30 août. — Naples 28 — Le journal *Constitution*, de Naples, annonce la désorganisation des troupes royales dans les camps de Salerne et San Germano. Le roi a embarqué ses effets pour se rendre à Gaëte. On dit qu'un débarquement a eu lieu à Mandragone. Sora Stressa et Trano sont en insurrection. Une forte colonne d'insurgés est à Avellino.

Gènes 30 août. — Des lettres de Turin au *Corriere Mercantile* annoncent le départ de nos troupes pour Naples sous les ordres du général Lamarmora. On dit que 30.000 hommes avec trois batteries, arriveront par le chemin de fer. Le gouvernement a frété les vapeurs de la Compagnie Zucchi. — François II doit aller à Gaëte et de là en Espagne.

Marseille, le 1^{er} septembre. — Deux lettres de Naples, en date du 28, portent que le comte de Syracuse a fait imprimer et répandre sa lettre malgré l'état de siège. La garde nationale est allée féliciter les ministres d'avoir refusé de l'exiler. Le roi a voulu changer le ministère. Le prince Ischitella a refusé la présidence, personne n'ose accepter.

Le général Cutrofiano est nommé commandant de la capitale. Il a réuni l'état-major de la garde nationale, déclarant qu'il comptait sur la garde nationale,

mais qu'il ferait fusiller les traîtres et chefs de clubs. Le roi a reçu ce même état-major et promis que l'on ne bombarderait pas. Le général Pianelli est revenu.

On a réuni 20.000 hommes à Salerne, sous les ordres de Bosco et de Barbalonga. Un autre camp est formé à Avellino. Le roi et le comte de Trapani veulent tenter les chances des armes et se retirer à Gaëte.

Deux lettres annoncent que Briganti aurait été tué à coups de baïonnette par ses soldats. Cette nouvelle est donnée sous toute réserve. La garde nationale de Reggio a surpris les troupes et tiré à bout portant ; il y a eu une horrible mêlée. On dit que Garibaldi, est à Potenza.

Turin, 1^{er} septembre. — Pérouse, 31 août. — Un ordre du jour du général Lamoricière ordonne aux troupes pontificales de déployer une grande énergie contre toute ville qui, à l'approche de Garibaldi s'insurgerait.

Turin, 2 septembre. — L'*Opinionne* publie la dépêche suivante, en date de Naples, d'hier samedi :

Garibaldi est arrivé à Monteleone. Une partie des troupes a fraternisé avec les insurgés, l'autre partie s'est dispersée. La province de Salerne s'est insurgée, au cri de : Vive Victor-Emmanuel ! L'élan des populations est extraordinaire. Les troupes royales envoyées pour renforcer celles de Monteleone se replient sur Avellino.

Le comte de Syracuse devait arriver hier au soir à Turin. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

On sait qu'une offense avait été faite en pleine rue, à Naples, au gouvernement de l'Empereur, dans la personne du ministre de Sa Majesté.

L'enquête à laquelle il a été procédé n'ayant pas conduit à la découverte des coupables, le gouvernement napolitain a décidé que M. le duc de Capajello se rendrait à Paris, en qualité d'envoyé extraordinaire, pour exprimer officiellement à l'Empereur les profonds regrets de S. M. le roi du royaume des Deux-Siciles.

FEUILLETON

LE MARCHÉ DE LA SAINT-JEAN.

(Suite.)

M. Dugenest, en voyant le regard presque rayonnant du notaire, se remit à trembler.

Maître Dilois lui saisit les deux mains dans les siennes !

— Eh bien ! ajouta-t-il, si je vous affirmais que votre fils vit encore !

— Il vivrait ! vous pouvez affirmer qu'il vit ! dit M. Dugenest tout pantelant, la voix profondément altérée et les yeux dans les yeux de son interlocuteur.

— Cela dépend de vous. Si vous êtes calme, je préciserai mieux ; si vous vous exaltez, je me tairai.

Il s'opéra alors dans la physionomie du père une révolution. La volonté, l'un des ressorts de cette puissante organisation, imposa silence aux troubles et aux défaillances paternelles.

— Je suis calme, dit-il en comprimant les battements de son cœur où toutes ses impressions s'étaient réfugiées.

Convaincu de la vérité par un regard, M. Dilois reprit :

— Ce que je vous disais par hypothèse, pour vous éprouver, je l'affirme maintenant. Tiburce est bien vivant.

M. Dugenest ne trahit son émotion que par un geste févreux.

— Achevez, dit-il en fixant les yeux sur la bouche du notaire, comme s'il eût pu voir ses paroles.

— Non-seulement il est vivant, mais à l'abri de tout danger, et guéri, ou peu s'en faut, de ses blessures par les soins de pauvres paysans qui l'ont recueilli. En battant en retraite, les troupes du prince de Schwartzemberg ont abandonné leur prisonnier dans les montagnes de la Silésie.

— Mais la preuve ! la preuve !

— Cette lettre dans laquelle il m'annonce son retour.

M. Dugenest eut un éblouissement. La lettre que montra M. Dilois lui parut illuminée en lettres de feu.

— C'est vrai, fit-il en regardant le papier avec une fixité ardente, mais sans pouvoir rien déchiffrer. Je ne puis lire, mais je reconnais sa main.

— Vous me croyez maintenant ?

— Il revient donc bientôt ? répliqua le pauvre homme en faisant à la fois une réponse et une demande.

— La lettre a quinze jours de date, et elle annonce qu'elle ne précèdera celui qui l'écrit que de quarante-huit heures.

— Et vous l'avez reçue !..... dit anxieusement M. Dugenest.

— Avant-hier matin.

— Mais alors... fit le père en bégayant, tant l'émotion le suffoquait.

— Alors il ne doit pas être loin de Troyes, peut-être

arrive-t-il en ce moment.

M. Dugenest tomba à genoux, sa vue s'obscurcit.

— Ah ! mon Dieu, je n'ai pas mérité le bonheur que vous me donnez, dit-il en élevant les yeux au ciel.

En ce moment on frappa à la porte du cabinet.

Ce bruit produisit sur le vieillard l'effet d'une secousse électrique. Il se trouva debout, éperdu, les mains tendues du côté de la porte.

Une forme humaine parut : d'un mouvement convulsif, M. Dugenest l'enveloppa de ses deux bras.

Un bruit de baisers succéda à un de ces cris qui, dans la langue des mots et dans l'échelle des sons, ont partout le même sens.

Palpitants, le cœur contre le cœur, une seule âme en deux créatures, le père et le fils restaient muets de ce mutisme éloquent et sublime qui défie la parole.

— Soyez raisonnables, mes amis, se décida à dire maître Dilois. Il ne faut pas plus se laisser aller à l'excès de la joie qu'à celui de l'affliction.

— Ne craignez rien, mon ami, ne craignez rien, répondit l'heureux père. J'ai toute ma force contre les excès du bonheur.

En quittant brusquement son fils, il le contempla avec ardeur.

— Que de souffrances je lis sur ton visage. Tu me montreras tes blessures, au moins, pour que je sache bien l'étendue de mes torts.

On lit dans le *Moniteur* :

S. A. le prince Morat a fait publier une lettre dans laquelle il désavoue ceux qui voudraient en son nom exciter des troubles à Naples. Le gouvernement de l'Empereur ne peut qu'applaudir à cette déclaration; mais l'espoir que cette lettre renferme de pouvoir un jour aller à Naples avec le consentement et l'appui de la France est trop opposé aux volontés de l'Empereur pour qu'il n'y ait pas lieu de désavouer officiellement une semblable supposition.

On lit dans l'*Akhbar*, journal d'Alger :

Nous apprenons que le bey de Tunis et le fils de l'empereur du Maroc se rendent à Alger pour complimenter LL. MM. Impériales l'Empereur et l'Impératrice des Français.

Cette démarche significative s'explique parfaitement. Le voyage de l'Empereur Napoléon en Algérie est un événement de la plus grande portée. L'empereur du Maroc, notre voisin de l'Ouest, a toutes les raisons du monde pour entretenir avec nous des relations d'amitié et des rapports de commerce. Quant au bey de Tunis, c'est depuis longtemps notre allié, même quelque chose de plus.

Maintes fois, la flotte française s'est mise en travers pour arrêter au passage la flotte turque venant lui rendre visite dans les intentions les plus suspectes. On peut dire que les beys de Tunis sont placés sous les auspices de la France. Hâtons-nous d'ajouter qu'ils s'inspirent de ce patronage et qu'ils s'en montrent dignes.

La présence de ces deux hauts personnages, faisant cortège à l'Empereur Napoléon III, ne manquera pas d'être remarquée et de produire beaucoup d'effet sur les populations indigènes.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

Sallanches, 1^{er} septembre. — Leurs Majestés viennent d'arriver à Sallanches à trois heures. Malgré une pluie battante, une foule considérable de montagnards étaient venus se grouper autour de nombreux arcs de triomphe dressés sur la route. C'est au bruit des détonations et des fanfares, aux cris de *Vive l'Empereur ! Vive la France !* que nos nouveaux concitoyens célèbrent l'arrivée, si impatiemment attendue de l'Empereur et de l'Impératrice.

Leurs Majestés se rendent demain à Chamonix.

— On lit dans l'*Union* :

Une lettre que nous recevons de Navarin nous donne d'intéressants détails sur l'accident dont les conséquences pouvaient être si funestes au *Gange*; le beau navire qui porte en Syrie le 5^e régiment et son état-major, après avoir relâché quelques instants à Malte et avoir fraternisé gaiement avec les équipages anglais et russes, poursuivait rapidement sa route par le temps le plus calme.

Les soldats riaient, chantaient et s'apprêtaient à donner une représentation théâtrale, quand tout-à-coup une explosion se fait entendre, suivie d'un épais nuage de fumée brûlante dont le navire est soudainement enveloppé. On comprend la stupeur générale, on se croyait perdu, chacun voyait le navire englouti; mais bientôt les officiers, à l'exemple du colonel Caubert, dont le sang-froid chrétien

a été admiré de tous, ont rétabli l'ordre dans la foule qui couvrait le pont.

La cause de l'accident a bientôt été reconnue : c'est la rupture de l'arbre qui fait mouvoir les roues qui avait fait tout le bruit, et l'inondation de la vapeur était due à l'ouverture de la soupape de sûreté, immédiatement pratiquée par le mécanicien.

Néanmoins il ne restait plus, pour avancer au milieu d'un calme plat sur cette mer sans vagues, que le moyen des rames, et le commandant déclara qu'il lui fallait vingt jours pour atteindre Beyrouth. On n'avait plus que dix jours de vivres et d'eau. Nouvelle et grave anxiété qui força à mettre la ration à moitié.

Heureusement, un navire passant en vue entendit les signaux de détresse et se dirigea sur le *Gange* : c'était le *Stadion*, de la marine autrichienne, qui s'offrit gracieusement à le remorquer jusqu'à Navarin.

C'est de ce port que le colonel expédia deux dépêches : l'une au ministère de la guerre pour le prévenir de l'accident; l'autre au général Beaufort d'Hautpoul, pour lui dire la cause du retard de son arrivée. C'est par une sorte de miracle qu'aucun de ces braves qui vont venger et protéger les chrétiens de Syrie ne fut blessé. Qu'on juge seulement de leur impatience de se trouver ainsi retenus loin de la belle mission qu'ils ont à remplir.

— Le *Times*, de New-York, résume en ces termes les caractères de l'été de 1860 en Amérique :

Les caractères météorologiques de l'été de 1860 méritent d'être signalés. Une saison où la température a commencé par être si peu élevée, qu'elle frappait de désespoir les gens qui soupiraient après la chaleur; une saison durant laquelle on a été témoin de phénomènes atmosphériques si fréquents et d'une si rare splendeur, offre aux amateurs de ces curieuses questions un vaste champ d'observations intéressantes. On a vu plusieurs aurores boréales se succéder au début du printemps, et causer un grand dérangement dans les communications télégraphiques. Mardi, les perturbations magnétiques provenant de la même cause ont été telles, que pendant quelques heures on a dû suspendre la transmission des dépêches européennes d'Halifax.

L'été a amené avec lui une série de violents orages, de trombes, de coups de vent qui ont désolé les Etats de l'Ouest, sur une vaste étendue, et qui ont occasionné à l'aiguille aimantée des perturbations sans précédents. Il arrive journellement des tremblements de terre. La Caroline du Sud en a eu un samedi, et le télégraphe nous apprend que plusieurs secousses bien distinctes ont été ressenties, mardi, dans le Kentucky. L'absence presque totale des pluies, dans les Antilles, depuis plus d'un an, et les fréquents tremblements de terre, ont fait naître avec assez de raison, dans ces contrées, l'appréhension d'un ouragan destructeur. Des capitaines venant des Antilles rendent compte du phénomène non moins surprenant d'un changement total de direction dans les vents alisés, phénomène, croyons-nous, dont il n'a pas été fait mention depuis plus de cent ans dans l'histoire de la navigation.

— Pendant que nous sommes toujours à attendre une révélation de l'été, nos correspondances d'Alexandrie annoncent que la chaleur est *affreuse*: d'un autre côté, nous lisons dans une lettre qui nous es,

adressée de Saint-Petersbourg, le 17 août : « Vos journaux nous parlent sans cesse des pluies continuelles qui règnent dans une partie de la France et de la température fort basse que vous avez à Paris. Chez nous, c'est tout le contraire; sauf quelques pluies diluviennes qui étaient devenues nécessaires, nous avons eu un été prolongé, pendant lequel les chaleurs ont été quelquefois excessives. Ici, le thermomètre a fréquemment marqué de 30 à 32 degrés; à Moscou, il s'est élevé à 36; dans la Nouvelle-Rossie, il a plusieurs fois été au-dessus de 40 degrés. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dans la journée du samedi 1^{er} septembre courant, les habitants de la commune de Varennes-sous-Montsoreau ont été épouvantés par un énorme chien noir à long poil, que l'on croyait enragé, et qui a mordu plusieurs personnes. Cet animal, inconnu dans le pays, a été tué, vers neuf heures du matin, au hameau de la Grande-Dixme, par un homme courageux qui l'a abattu d'un coup de fusil et l'a ensuite assommé. M. le Maire de Varennes a fait appeler aussitôt M. Raimbault, vétérinaire à Saumur, qui s'est transporté sur les lieux, et en a fait l'ouverture en présence de MM. Hervé, maire, Gauthier, juge de paix, Volland, docteur en médecine, et un grand nombre de personnes. M. Raimbault a reconnu qu'il n'existait sous la langue de l'animal aucune trace des vésicules nommées *lysses*, que l'on rencontre ordinairement chez les chiens enragés; il a trouvé dans l'estomac une grande partie d'une poule avec ses plumes que le chien avait dévorée depuis peu de temps; enfin, des personnes ont déclaré qu'elles l'avaient vu boire à plusieurs reprises, ce qui prouve bien évidemment que cet animal n'était pas atteint de la rage.

Tout porte à croire que c'est le même qui, dans la journée de vendredi, avait mordu des personnes à la Chapelle-Blanche, et dans la soirée du même jour, l'instituteur de Chouzé ainsi que sa femme.

La certitude que ce chien n'était pas enragé devra donc rassurer complètement ces personnes sur les craintes qu'elles avaient pu concevoir, et ramener la tranquillité dans les familles alarmées par cet accident.

Depuis plusieurs semaines de nombreux vols étaient commis dans les jardins aux portes de la ville. On ne pouvait mettre la main sur les coupables, qui ne reparaissaient jamais deux fois dans le même canton. Dans la nuit de samedi à dimanche, la police a saisi en flagrant délit trois individus chargés encore de leur butin. Leurs sacs étaient munis de toutes sortes de provisions, et ils se promettaient sans doute de régaler leurs amis; ils s'étaient procurés des poulets, des lapins, des légumes, et n'avaient pas omis le dessert: des fruits de bonne qualité et d'un goût délicat devaient orner la table.

Mais la police n'ayant pas trouvé leurs explications satisfaisantes, les a mis sous les verroux.

Lundi dernier, 27 août, les laboureurs de la commune de la Breille ont fêté le 7^e anniversaire de la Saint-Augustin, leur patron.

M. Blandin, maire, avait invité les principaux propriétaires de la commune à prendre part à cette fête à laquelle ont assisté MM. Paul Ratouis, juge de paix et conseiller municipal; Guérin, commandant à l'Ecole; Caillère, de Brain; Deniau, notaire; Renard, d'Allonnes; Renard, de Blou; Jestrie, de Longué; Bolbeau, de la Breille, etc.

La fête a été inaugurée par une messe; M. Deniau a fait l'offrande du pain bénit.

Les abords de l'église étaient ornés de trophées et de produits agricoles.

A l'issue de la messe, les invités se sont rendus à l'auberge du sieur Mignot, au retour de Sébastopol, où un couvert dressé dans deux pièces, décorées du portrait de l'Empereur, de drapeaux, de faisceaux d'armes, attendait les invités.

69 convives ont pris place au banquet, au dessert, M. Ratouis, Paul, a prononcé le toast suivant :

« Messieurs,

« Nous fêtons aujourd'hui le 7^e anniversaire de la St-Augustin, patron des laboureurs.
« D'où vient qu'à la Breille une fête en l'honneur de l'agriculture trouve tant d'écho? C'est que, Messieurs, nous avons pour but en la faisant revivre de provoquer l'union de tous les amis du travail agricole, de tous les hommes qui veulent le progrès de ce travail par l'intelligence et l'ordre, et nous avons la conviction que, la volonté, la persévérance aidant, nous fructifierons un sol qui, je vous le disais l'année dernière, s'il n'a

— Est-ce que je puis vous en reconnaître, mon bon père? Voici cinq minutes qui m'ont ôté la mémoire.

— Même celle de l'événement qui a engendré tout ceci? demanda malicieusement le petit notaire.

Tiburce baissa les yeux.

— Mais moi je me souviens, s'il a oublié, répliqua M. Dugenest. Je ne sais ce que je donnerais en ce moment pour retrouver quelqu'un que je sais bien. Mais suis tranquille. Dussé-je parcourir toute la France, il faudra bien que je la découvre.

— Prenez garde, vous n'avez pas eu la main heureuse jusqu'ici, fit maître Diloin en riant de ce rire qui allait si bien à sa figure.

— Vous m'aidez, n'est-ce pas?

— Il y a déjà vingt-quatre heures que j'ai deviné votre pensée. C'est mon habitude.

— Et vos recherches?...

— Vous savez que je suis un sorcier déguisé en homme d'affaires. Mon cabinet est machiné comme un laboratoire. Frappez trois fois dans vos mains.

Pour tout de bon.

— Essayez donc.

M. Dugenest rapprocha trois fois et vigoureusement ses deux larges paumes.

— Ah! ah! dit le notaire en ouvrant une porte de communication qui aboutissait à son appartement; cette batterie vaut toutes les signatures.

Marthe parut dans le costume qu'elle portait le jour du départ des conscrits du village.

M. Dugenest l'embrassa avec une sénorité du meilleur aloi.

— Si vous le voulez bien, mon enfant, dit-il affectueusement à l'orpheline, vous aurez bientôt un autre nom. Tiburce, fais-moi le plaisir d'embrasser ta femme, à moins que depuis quinze mois tu n'aies changé d'avis.

— Oh! mon père; que vous êtes bon, répondit le jeune homme en s'approchant respectueusement de la jeune fille. Si mademoiselle Marthe pense comme moi.

L'orpheline, rouge comme une cerise, abaissa ses longs cils blonds sur ses yeux bleus et présenta pudiquement son front.

— Mon cher maître, demain vous rédigerez le contrat.

— Pour constater l'apport de la future? demanda le notaire d'un accent plein de malice. Vous savez cependant que la vertu, la délicatesse et la beauté ne se minuent pas.

— Certes, aussi je me charge de vous donner de la besogne. Les chiffres me regardent.

— Un instant! dit une voix qui semblait sortir de la boiserie, et fut suivie de l'apparition d'un cinquième personnage.

C'était l'inconnu aux grandes manières qui avait exploré le marché, le jour de la Saint-Jean.

(La fin au prochain numéro.)

» pas la fertilité des vallées, n'est pas improductif.

» Oui, Messieurs, tous ici nous honorons l'agriculture, c'est le premier état de l'homme : Dieu lui a dit tu cultiveras la terre !

» Plus nous nous avançons dans la vie sociale, plus nous apprécions les avantages qu'elle procure. N'est-ce pas la source de la véritable richesse, ne donne-t-elle pas la vie de famille, n'enfante-t-elle pas le laboureur et le soldat ?

» Sous un autre point de vue, elle offre à l'homme public ou privé, fatigué d'une carrière laborieuse, ce repos qu'il demande aux embarras charmants de la propriété.

» Vous le voyez, Messieurs, l'agriculture groupe toutes les conditions sociales ; pourtant que se passe-t-il aujourd'hui dans un grand nombre des campagnes de notre belle France où nous proclamons, depuis bientôt 70 ans, l'égalité et la fraternité ! Trop souvent nous y rencontrons la désunion ! Et tandis qu'à la ville, tel ouvrier cherche à éloigner des affaires communes l'homme intelligent qu'il appelle un Monsieur ; tel paysan veut écarter des mêmes affaires celui qu'il appelle un Bourgeois.

» Mauvaise parodie d'un temps qui n'est plus ! Où cela mène-t-il sinon à l'égoïsme, à la défiance, à l'indifférence, au ralentissement des affaires, à l'abandon des intérêts agricoles. Ils ne peuvent se développer qu'avec l'intelligence qui fait agir le bras et l'aisance qui facilite les essais.

» Suivons donc le programme de l'Empereur, l'union de tous pour l'intérêt commun de tous.

» Dans cette petite commune où la vie agricole prend naissance, le maire qui est à votre tête a compris que le concours de tous les hommes était nécessaire à la prospérité de la commune, nous l'avons compris comme lui.

» Conservons donc, Messieurs, ce bon esprit qui nous anime, éloignons ces idées de rivalité si nuisibles à la paix du cœur, aux relations, au bien-être du pays, maintenons cette fête qui nous met tous en rapport, qui nous permet de communiquer nos pensées ; maintenons-la surtout avec ce caractère de convenance qui la distingue. Nous sommes sûrs que l'année prochaine elle sera brillante encore puisque M. Jestré, de Longué, accepte l'offrande du pain béni.

» Levons donc nos verres à l'union, à la santé, à la prospérité des laboureurs »

Cette fête s'est prolongée jusqu'à neuf heures, par des jeux de boole et quelques contredanses à la clarté de lanternes vénitienes.

Un horrible assassinat vient d'être commis dans le département de la Loire-Inférieure, aux environs de Nort. Dans le premier moment, beaucoup de versions incomplètes ou même contradictoires avaient couru sur ce crime. Aujourd'hui une feuille nantaise, le *Phare de la Loire*, publie des détails qui lui sont adressés de Nort, et dont il croit pouvoir garantir la parfaite exactitude. La lettre adressée au *Phare* est datée du 22 août. Voici comment s'exprime son correspondant :

« Le jeudi 16 de ce mois, le bateau à vapeur de l'Erdre faisant le service de Nort à Nantes, passant au Port-Cormier, commune de Nort, fit soulever de l'eau un cadavre qui, retiré aussitôt par un pêcheur qui se trouvait sur la rive et d'autres personnes accourues sur les lieux, fut reconnu pour être celui du nommé François Chrétien, âgé de 75 ans, laboureur et marchand de bestiaux, sans domicile fixe. La justice et la gendarmerie, prévenues immédiatement, se rendirent sur les lieux accompagnées d'un médecin, et ils constatèrent que la mort du nommé Chrétien était le résultat d'un crime. En effet, le cadavre était dépourvu d'une partie de ses vêtements, il portait sur la tête neuf coups d'un instrument que l'on pense être un marteau, et il avait enfoncé dans la gorge une casquette et de la paille de foin. Les recherches auxquelles on se livra aussitôt, firent planer des soupçons sur le nommé Chaillou, meunier, demeurant à la Pancarte, individu ayant de très-mauvais antécédents et chez lequel Chrétien couchait depuis quelques jours. Les soupçons que l'on avait sur ce meunier ne tardèrent pas à se confirmer, et, d'après un mandat d'arrêt de M. le procureur impérial de Châteaubriant, il fut arrêté, ainsi que son domestique, par la gendarmerie de Nort. On a trouvé sur lui une somme de 1,136 fr., bourse qui, représentée à plusieurs personnes de la localité, fut reconnue pour être celle du malheureux Chrétien.

» Une perquisition opérée au domicile de Chaillou par M. le juge d'instruction et M. le substitut du procureur impérial de Châteaubriant, accompagnés de M. le juge de paix, de M. le commissaire de police du canton Nort et de la gendarmerie, a amené la découverte, sur le plancher du grenier dans lequel

Chrétien et Chaillou couchaient sur des toiles de moulin et où le crime a dû être commis, d'une large tache de sang ; le foin même en était imprégné. Toutes ces circonstances et les révélations importantes du domestique de Chaillou ne permettant plus de doutes sur l'auteur du meurtre, ils firent l'un et l'autre transférés à la maison d'arrêt de Châteaubriant. Chaillou n'a fait aucun aveu. L'instruction continue.

» Dimanche dernier, le commissaire de police de Nort et le maréchal-des-logis de gendarmerie continuant leurs investigations, apprirent que l'on avait trouvé dans un précipice, aux environs de Nort, divers objets qui y avaient été cachés ; ils se rendirent tout de suite sur les lieux et ils trouvèrent roulées ensemble quatre troiles de moulin, toutes teintes de sang et une paire de souliers ; ils apprirent que Chaillou avait été vu dans les environs deux jours après le crime. Les souliers furent reconnus pour être ceux de Chrétien et les toiles de moulin pour celles de Chaillou ; une nouvelle perquisition faite à son domicile a amené la découverte d'autres toiles teintes aussi de sang. »

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

TAXE DE LA VIANDE.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur,

ARRÊTE :

A partir du 2 septembre 1860, le kilogramme de viande de première qualité, en bœuf, veau et mouton, pris ensemble ou séparément, est taxé à 1 fr. 25 centimes.

Il est défendu à tous bouchers de vendre au-dessus de ce prix, pareillement de vendre au poids ce qui s'appelle *réjouie*, qui ne doit être vendue qu'au lot et à prix débattu.

MM. les commissaires et agents de police sont chargés de l'exécution du présent.

Fait à l'Hôtel de la Mairie de Saumur, le 1^{er} septembre 1860.

Le Maire, député au Corps-Législatif, LOUVET.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire rappelle à ses administrés que la taxe ci-dessus n'est autre chose qu'un *maximum* de prix fixé pour la viande de première qualité. Il est toujours permis de vendre et d'acheter *au-dessous de la taxe et à prix débattu* ; sauf la surveillance de la police pour la salubrité de la viande.

En vue de faciliter la libre concurrence dans la ville de Saumur, faculté est accordée à tous bouchers forains d'apporter chaque jour leur viande sur le marché ; le transit est accordé, en outre, par l'octroi, à ces bouchers forains, de manière qu'ils ne paient le droit d'entrée que sur la viande qu'ils auront vendue, et qu'ils puissent réexporter, franches de droits, les viandes dont ils n'auront pas trouvé le débit sur ledit marché.

Le Maire, député au Corps-Législatif, LOUVET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les dernières dépêches de Naples sont du 2 septembre. A cette date, il n'y avait rien de nouveau. Les troupes destinées à couvrir la capitale étaient à Salerne, à Naples et à Gaète. Le comité annexionniste continuait à donner des ordres dans tout le royaume. Il avait envoyé des agents à Ponte-Corvo pour soulever cette ville, qui appartient au Pape et qui est enclavée dans la Terre-de-Labour, province des Deux-Siciles. Plusieurs navires de guerre venaient de mouiller sur rade pour renforcer l'escadre piémontaise devant Naples. Ces bâtiments avaient à bord des troupes de débarquement, appartenant à l'armée sarde.

L'isolement du roi François II est complet. Toutefois le roi, s'il ne revient pas sur cette détermination, avait encore l'intention de concentrer sur un seul point les divers petits corps d'armée dont les généraux lui sont restés fidèles et qui se trouvent dans la capitale et dans les environs, pour essayer une dernière résistance. Le roi préférerait se retirer devant les soldats de Garibaldi plutôt que de céder à une autre puissance ou à une insurrection dans la ville. — Havas.

Turin, 2 septembre. — On remarque un grand mouvement militaire. Une concentration de troupes a lieu aux frontières. Le comte de Syracuse est arrivé. Garibaldi s'est dirigé vers Salerne. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 1^{er} septembre.

Revue politique de la semaine. — Voyage de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. — Courrier de voyage. — Couronnement du roi de Suède comme

roi de Norvège. — La fabrication des chapeaux de paille. — Causerie dramatique. — Un mois au couvent (nouvelle). — Chronique littéraire. — En canot (suite). — La saison à Vichy. — Decamps, sa vie et ses œuvres. — Liberio Romano.

Gravures : Voyage de Leurs Majestés : réception de la députation de jeunes Bressanes, par l'Empereur et l'Impératrice, à Mâcon. — Le roi de Suède se rendant à Dronheim pour son couronnement. — Le roi Charles XV sortant de l'église après la cérémonie du sacre. — Atelier de fabrication de chapeaux de paille à Triberg (Wurtemberg). — La foire aux chapeaux de paille. — Voyage de Leurs Majestés ; réception des dames dans la grande salle du musée au palais des Arts, à Lyon. — Banquet à l'hôtel de ville de Lyon. — La grande cour de l'hôtel de ville disposée en promenoir couvert pour le bal donné à l'Empereur et à l'Impératrice. — Départ de Messine des premières troupes pour la Calabre. — Prédication du P. Carrazzi sur la Place del Crocifero. — Débarquement sur la côte de Calabre. — Charrette transportant des blessés. — Corvée du matin. — La lanterne et le fort San-Salvator, à Messine. — Eglise Saint-Etienne ; sépulture des Français victimes des Vêpres siciliennes. — Une auberge au Faro. — Decamps. — Liberio Romano, ministre à Naples. — Rébus.

AVIS.

La Maison de Banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes courants, avec chèques, à 4 p. 0/0. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1 f. 25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes. (369)

UN COMPTABLE désire trouver des tenues de livres dans des maisons de commerce. Il s'occupera également des liquidations. S'adresser au bureau du journal. (416)

La maison NICOLAS CEZARD, de Nantes, demande dans quelles conditions on pourrait lui fournir cent mille kilogrammes de paille de seigle, de froment ou d'avoine à livrer dans l'espace d'un an. Cette maison prendra moitié seigle, moitié froment ou avoine. Il faut la paille dans toute sa longueur et non battue à la mécanique.

Les personnes qui auront des offres à faire devront indiquer les prix pour mille kilogrammes rendus en gare ou sur quai à Nantes. (409)

Marché de Saumur du 1^{er} Septembre.

Froment (hec. de 77 k.)	21 53	Huile de lin	48 —
2 ^e qualité, de 74 k.	20 50	Paille hors barrière	48 —
Seigle	12 80	Foin	52 95
Orge	12 —	Luzerne (les 750 k.)	54 60
Avoine (entrée)	9 75	Graine de trèfle	—
Fèves	12 80	— de luzerne	—
Pois blancs	50 —	— de colza	28 —
— rouges	24 —	— de lin	50 —
Cire jaune (50 kil)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	80 —	(l'hectolitre)	—
— de cheuvevis	48 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur	1 ^{re} qualité 145 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Ordinaires, environs de Saumur, 1 ^{re} id.	90 à »
Id.	2 ^e id. 75 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id. 85 à »
Id.	2 ^e id. 75 à »
Le Puy-Notre-Dame et environs	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
La Vienne	60 à 65
ROUGES.	
Souzay et environs	100 à 150
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 245 à »
Id.	2 ^e id. 195 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 195 à »
Id.	2 ^e id. 125 à »
Varrains, 1858	155 à 185
Id. 1859	90 à 125
Bourgueil, 1858	1 ^{re} qualité 155 à »
Id.	2 ^e id. 155 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 145 à »
Id.	2 ^e id. 110 à »
Restigny	100 à 110
Chinon, 1858	1 ^{re} qualité 125 à »
Id.	2 ^e id. 115 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 100 à »
Id.	2 ^e id. 90 à »

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 1^{er} SEPTEMBRE

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 25

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 97 90.

BOURSE DU 5 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 68 10.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 98 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du 1^{er} septembre 1860, enregistré, et à la requête de M. Charles Louvet, propriétaire, député au Corps-Législatif, officier de la Légion d'Honneur, maire de la ville de Saumur, agissant dans l'intérêt de cette ville, lequel a fait élection de domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué à Saumur.

Notification a été faite :

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice ;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 29 août 1860, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Labiche, avoué près ledit Tribunal et de M. le Maire de la ville de Saumur, du double d'un acte sous signature-privées, en date à Saumur du 4 août 1860, enregistré gratis à la même ville, le 27 du même mois, n° 8, v. c. 6 et 7, par M. Touchard, et contenant cession, par suite d'alignement, au profit de la ville Saumur, par M^{lle} Julie Sailland, majeure, célibataire, propriétaire, demeurant à Saumur, de 19 mètres 70 centimètres de terrain faisant partie du sol d'une maison, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 10.

Cette cession a été faite à raison de trente-cinq francs le mètre, soit moyennant le prix principal de six cent quatre-vingt-neuf francs cinquante centimes, stipulé payable dans les quinze jours qui suivront l'accomplissement des formalités de purge légale, sans intérêts.

Avec déclaration à M. le Procureur impérial, que ladite notification lui était faite pour qu'il eût à requérir, si bon lui semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait convenable, et que faute par lui de le faire dans ledit délai et icelui expiré, le terrain dont s'agit passerait à la ville de Saumur, franc et libre de toutes dettes et charges de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires du terrain dont il s'agit, sont, outre la venderesse, M. Honoré Sailland, boulanger, et Anne Girard, sa femme, décédés à Saumur ; et que tous ceux autres que les sus-nommés du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèques légales, n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification conformément à loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le 3 septembre 1860.

(429) LABICHE.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON avec JARDIN
ET DÉPENDANCES,
Sur la route de Dampierre et le coteau de Beaulieu.
S'adresser audit notaire. (430)

A VENDRE

Un très-beau CHEVAL, doux et parfaitement dressé, 6 ans.
S'adresser rue Bodin, n° 11.

Il a été perdu une CHIENNE blanche, avec des taches noires sur les reins, oreilles noires ; répondant au nom de Flore.

La reconduire à M. BEAUSSE, François, aux Ulmes. (431)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 12 septembre 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison, sise à Saumur, rue du Temple, à la vente publique aux enchères d'un riche mobilier, dépendant de la succession de dame Louise-Adèle DE LAUNAY DE LA MOTHAYE, veuve de M. Louis DE MARCONNAY, propriétaire.

Il sera vendu :

Beaux ameublements de salon en velours et en étoffe brochée, belle table de salon avec tapis, consoles et tables de jeu, forme Louis XV ; une superbe garniture de cheminée, bronze doré et marbre blanc ; fauteuils Pompadour, chauffeuses, table anglaise et chiffonnier, tables de toilette et à ouvrage, garnitures de croisées en damas de soie et autres étoffes, table de salle à manger ; une très-belle voiture à quatre roues et à patentes ; une jolie jument de sept ans et les harnais ; commodes, secrétaires, lits, couettes, matelas, rideaux, édredons, couvertures, quantité de linge, porcelaine de Chine et autres, coupes montées, cristaux ; vins de Bordeaux et autres ; belle batterie de cuisine en cuivre ; tombereau, bois de chauffage et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE APRÈS FAILLITE.

Le mardi 18 septembre 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans le magasin du sieur Augustin AUBRY, marchand de rouennerie, sis à Saumur, rue d'Orléans, n° , à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et de son mobilier, à la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite.

DÉSIGNATION :

Quantité de draperie et nouveautés pour pantalons, indiennes, coton de Rouen et de Cholet, flanelles, napolitaine, molesquine, mérinos, stoffs, velours, popeline, tartan, siamoise, tartanelle, serge, toiles fils et coton, contil, calicot, percale, brianté, châles, mouchoirs, foulards, madras, cravates, mousseline, orléans, gilets de laine et de coton, pantalons, blouses, chemises confectionnées et autres objets ; comptoirs, rayons, etc.

Mobilier : Lits, couettes, matelats, draps, rideaux, effets, commodes, lits en fer, table de toilette, glace, chaises, tables, flambeaux, tapis et autres effets, bouteilles vides et pleines, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE,

Un petit Jardin en plein rapport avec Pavillon composé de plusieurs pièces et servitudes, situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, imprimeur, Grand-rue, ou à M. Clouard, notaire.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

Commune de Méron.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

La dimanche 30 septembre 1860, à midi, dans l'une des salles de la mairie de la commune de Méron, par le ministère de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

1^{er}ment. Le marais, dit la Palla, près Padreux, contenant cinq hectares douze ares.

2^{em}ment. Et le marais du Brillant, près Ténézay, contenant quatre hectares soixante-dix-huit centiares.

Ces biens seront divisés par lots de cinquante-cinq ares.

La durée du bail sera de neuf années.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e PATOUEILLE, dépositaire du cahier des charges. (413)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE MAISON de campagne,

commune et bourg du Coudray, à 8 kilomètres de Saumur,

et une

FERME ET SES DÉPENDANCES

Avec 1 hectare 72 ares de bois ; 4 hectares 62 ares 23 centiares de pré, et 36 hectares de terre et vigne.

S'adresser, pour traiter et prendre des renseignements, à M^e DUTERNE, notaire à Saumur, et à M. DE VALLOIS, propriétaire, rue du Petit-Thouars, à Saumur. (403)

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 46, A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS. (535)

BUREAUX,
Rue St-Joseph, 20,
A LYON.

LA FRANCE

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR : Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dus à la plume d'écrivains d'élite : tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

M^e MAUBERT, huissier, demande UN CLERC de suite. (414)

Une maison de draperie et rouennerie en gros demande UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, âgé de trente ans, désire trouver un ou deux chevaux à soigner à Saumur.

S'adresser rue Beaurepaire, Café Parisien. (421)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

Je donne **50,000** francs

à qui prouvera que la masse de certificats attestant aux plus incrédules que L'EAU DE LOB, faisant repousser et épaissir les cheveux et qui en arrête la chute sont faux, et 40,000 fr. à qui prouvera l'inefficacité de L'EAU DE LOB, car un million de personnes lui doivent leur nouvelle chevelure. Flaçons à 5 et à 10 fr., avec certificats. chez LÉOPOLD LOB, rue de la Sourdrière, 18, à Paris. — On expédie contre mandat. (Affranchir). (141)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOR, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean ; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT : 5 FR.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le